DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN**

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel

FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ,

Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Excusé(s):

Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2013/460 -Actions décentralisées - 2114

Attribution de subventions dans le cadre du partenariat avec la

Région de Vidzeme (Lettonie)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, par dérogation au règlement financier départemental et conformément au tableau annexé :

- au Groupe d'art populaire (GAP) de Berstett et environs, une subvention de 3 500 € pour son déplacement du 9 au 13 août 2013 dans la région de Vidzeme (Lettonie) ; cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs
- à la Fédération du Club Vosgien, une subvention de 1 200 € maximum pour son projet d'échange d'expériences en matière de randonnées ; cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs, dans la limite des frais engagés.

Pour extrait conforme: Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20130701-79271-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 09/07/13